


**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FACULTATIVE 2019**

Demande aide de rentrée scolaire  Demande aide de fin d'année  
 (merci de cocher la/les case(s) concernée(s))

<b>DEMANDEUR</b>		<b>MERE</b>	<b>PERE</b>
	<b>NOM PRENOM</b>		
	<b>SITUATION FAMILIALE</b>	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Mariée/vie maritale <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Divorcée / Séparée	
	<b>SITUATION PROFESSIONNELLE</b>		
	<b>N°ALLOCATAIRE CAF</b>		
	<b>ADRESSE</b>		
	<b>VILLE</b>		
	 <b>obligatoire</b>	<b>Portable :</b> <b>Fixe :</b>	
	@ <b>obligatoire</b>		

<b>ENFANTS A CHARGE</b>	Nom et Prénom	Date de naissance	Classe	Nom de l'établissement <b>(PUBLIC)</b>

Je soussigné(e) ----- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués et J'accepte de recevoir des SMS du CCAS

**Date**

**SIGNATURE**

## Partie complétée par le CCAS

Pour bénéficier des aides de rentrée scolaire et de fin d'année le quotient familial CCAS doit être inférieur ou égal à 500 euros.

Calcul du quotient CCAS : Ressources mensuelles du foyer- charges

Nombre de parts fiscales \_\_\_\_\_

Type d'information	Montants	Observations
<b>Ressources mensuelles</b>		
Salaires, pensions, retraites..		
Indemnités POLE EMPLOI		
Indemnités journalières CPAM		
Prestations familiales		
Allocations logement (APL, ALS)		
Pension alimentaire perçue		
<b>Total ressources</b>		
<b>Charges mensuelles</b>		
Loyer sans charges		
Tableau d'amortissement pour les propriétaires		
Pension alimentaire versée		
<b>Total charges</b>		
<b>Ressources – charges</b>		
<b>Nombre de parts fiscales</b>		
<b>QF CCAS</b>		

Pour les personnes propriétaires déduction d'un loyer forfaitaire en fonction de la taille du logement :  
**Studio** : 200 euros, **F2** : 300euros, **F3** : 400 euros, **F4** : 500 euros, **F5** : 600 euros.

Nombre de part :
couple ou personne isolée = 2 parts
1 ou 2 parents et 1 enfant* = 2,5 parts
1 ou 2 parents et 2 enfants* = 3 parts
1 ou 2 parents et 3 enfants* = 4 parts
1 ou 2 parents et 4 enfants* = 4,5 parts
au-delà du 4ème enfant, ajouter 0,5 part par enfant*
Famille monoparentale qui travaille = 1 part supplémentaire

### Partie complétée par le CCAS

#### INFORMATIONS SYNTHETIQUES

Personnes concernées	Montant de l'aide	
Nombre d'adulte(s) :		X 60€ (pas d'enfant) X 100€ (enfant à charge ou couple sans enfant)
Nombre d'enfant(s) à charge :		X 40€
Nombre de collégien(s)		X 60€
Nombre de lycéen(s)		X 100€
Montant de l'aide de rentrée scolaire		
Montant de l'aide de fin d'année		

Refus /Motif

## Pièces à fournir (Photocopies) OBLIGATOIREMENT au moment du dépôt:

- Pièce d'identité en cours de validité : Titre de séjour, CNI
- Jugement de divorces/ séparation (page ou figure le montant des pensions alimentaire)
- Dernier avis d'imposition
- 3 Derniers justificatifs de ressources (salaire/ CAF / pension alimentaire, pôle emploi, indemnités journalières...)
- 3 Dernières quittances de loyer ou tableau d'amortissement pour les propriétaires (taxe foncière si crédit remboursé : indiquer le nombre de pièces du logement)
- Pour les enfants à charge de 18 à 25 ans : carte d'étudiant OU justificatif de non-paiement de pôle emploi OU attestation de la Mission locale
- Certificat de scolarité collège et lycée** **DEMANDER A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE AU PLUS TOT**

**POUR TOUTE QUESTION ☎ : 01 48 90 20 00**

	<b>Aide de rentrée scolaire</b>	<b>Aide de fin d'année</b>
<b>Retrait dossier</b>	Au guichet dès le 17 Juin de 8h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ou sur le Site internet <a href="http://www.mairie-orly.fr">www.mairie-orly.fr</a>	
<b>Dépôt du dossier complet</b>	<b><u>Jusqu'au vendredi 20 septembre 2019 inclus</u></b>	<b><u>Jusqu'au vendredi 25 octobre 2019 inclus</u></b>
	Au CCAS ou par courriel <a href="mailto:ccas@mairie-orly.fr">ccas@mairie-orly.fr</a>	
<b>Délivrance de l'aide</b>	<b>Le mercredi 16 octobre 2019 Salons de la Mairie</b>	<b>Le Mercredi 4 décembre 2019 Salons de la Mairie</b>



### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

#### **1- DROIT AUX AIDES**



- ✓ Familles : pour bénéficier des aides de rentrée scolaire et de fin d'année le quotient familial CCAS doit être inférieur ou égal à 500 euros.
- ✓ Les enfants doivent être scolarisés dans le public (pas de prise en charge pour le privé)
- ✓ Vous devez être locataire/propriétaire à Orly depuis plus de 3 mois
- ✓ Les aides de fin d'année ne sont pas cumulables avec les colis du CCAS

#### **2- DEPOT ET ATTRIBUTION**

- ✓ Le dépôt du dossier + justificatifs donnera lieu à la remise d'un récépissé qui devra être conservé jusqu'à l'instruction de la demande
- ✓ **Aucun dossier ne sera accepté après les dates de clôture** (ligne dépôt du dossier)
- ✓ Une pièce d'identité sera demandée lors de la remise de l'aide

